





+33 (0)1 41 24 20 07



www.btib.fr

**BTIB** 



## **CONVENTION DE FORMATION**

#### Entre les soussignés :

1. Organisme de formation : B.TIB - 19 avenue de la Division Leclerc - 92160 ANTONY (Agrément de formation 11 91 07 09 791)

2. Entreprise:

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du Livre IX du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

### Article 1er: Objet de la convention

L'organisme B.TIB organisera l'action de formation suivante :

Intitulé du stage : Plateforme de développement NIAGARA<sup>4</sup>. Partager et exploiter sur IP les données

provenant des protocoles (LON, MODBUS, BACNET, OPC, EIB...)

Public visé : Ingénieurs et techniciens de programmation et d'intégration des systèmes d'informations du

bâtiment. Il est recommandé une expérience dans le métier de la Gestion Technique du Bâtiment, la supervision technique, la régulation Chauffage Ventilation Climatisation d'au

moins 2 ans.

Près requis : 1) Aucune compétence informatique n'est nécessaire

2) Connaissance de quelques protocoles de communication classiques (Modbus, BACnet,

LonWorks ou KNX)

3) Connaissance des grands principes de programmation (logique booléenne, modèle objet)

4) Une première expérience dans l'utilisation de logiciels de programmation de supervision

ou automatisme est recommandée.

Objectifs: Être capable de programmer le logiciel Niagara 4 : Programmer et mettre en service les

installations avec un produit qui fédère les protocoles de communication et normalise les données pour faciliter l'installation et la supervision de produits de différentes

marques et protocoles.

**Programme et planning:** Joints en annexe

Méthodes et moyens pédagogiques : La formation est assurée par un formateur professionnel. Le stagiaire dispose de

supports de cours, d'un poste informatique, d'une connexion internet et d'un banc de

test pour pratiquer exercices et travaux pratiques

Méthode d'évaluation : Grille de notation et d'évaluation en pourcentage de réussite suite à un examen

Type d'action de formation : Perfectionnement de connaissances solides : formation permettant l'étude, le paramétrage

et la réalisation d'installation d'une gestion technique fédérée.

**Durée**: 5 jours soit 35 heures hebdomadaires

Formation en groupe de 12 personnes maximum. Formation inter-entreprises.

Lieu: En présentiel dans un lieu de réception choisi par l'entreprise BTIB ou à distance.

Pour toute situation de handicap merci de nous contacter pour envisager la faisabilité.

Délais d'accès : Il est possible de s'inscrire jusqu'à 48h maximum avant le début de la formation.

Tarifs et modalités : 2470€ HT avec diplôme certifiant

Arrhes : 750€ TTC à la commande. Solde à la fin de la formation à réception de facture. Une commande ou signature du devis BTIB vous engage dans le processus d'organisation

En cas de dédit ou d'abandon par l'entreprise à moins de 15 jours francs avant le début de l'action de formation, ou abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'entreprise acquittera le coût total, diminué des sommes que BTIB n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action (article L. 920-9 du code du travail). Si une contestation ou un différend ne peut être réglés à l'amiable, le tribunal du siège de BTIB sera seul compétent pour régler le litige.







+33 (0)1 41 24 20 07



www.btib.fr

**BTIB** 



Moyens d'encadrement :

Le formateur (Mr Glenn LAGEAT) dispose de la certification officielle et de 10 d'expériences sur la technologie de ladite formation. Le formateur est également le responsable du support technique sur la technologie NIAGARA 4, il peut être contacté à l'adresse : support@btib.fr de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi sous réserve d'avoir un contrat de support technique valide sur l'année en cours.

Contacts:

Administratif: adv@btib.fr / 01 41 24 20 07

Commercial et inscription: formation@btib.fr / 01 41 24 20 07

### Article 2. Effectif formé.

B.TIB formera : Session du :

## Article 3. Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation par personne	2470 H.T.
Frais pédagogiques	Compris
Nombre de participant	1
Total général HT :	2470 H.T.
TVA 20 % (export = 0)	494 H.T.
TOTAL GENERAL TTC	2964 TTC
Arrhes à la commande (nécessaire pour prise en compte par B.TIB de la formation) :	750 TTC
Sommes restant dues après versement de l'acompte	2214 TTC

### Article 4. Modalité de règlement.

Paiement par virement bancaire selon les conditions de paiements négociées avec l'entreprise BTIB.

## Article 5. Dédit ou abandon.

En cas de dédit ou d'abandon par l'entreprise à moins de 15 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'entreprise acquittera le coût total, diminué des sommes que B.TIB n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action (article L. 920-9 du code du travail).

## Article 6. Différents éventuels.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglés à l'amiable, le tribunal du siège de B.TIB sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à Antony, le

Pour B.TIB

Pour le client







+33 (0)1 41 24 20 07



**BTIB** 



## **SESSION DE CERTIFICATION NIAGARA 4** DÉROULÉ DÉTAILLÉ DE FORMATION

1 <sup>er</sup> JOUR	Sujet
9h30 à 10h00	Accueil et présentation
10h00 à 10h45	Architecture du système – Matériel
10h45 à 11h00	Pause
11h00 à 11h30	Logiciels et licences
11h30 à 12h30	Introduction outil d'administration - TP
12h30 à 13h30	Repas
13h30 à 14h20	Débuter avec Niagara - TP
14h20 à 14h30	Pause
14h30 à 15h50	Créer un nouveau projet – TP
15h50 à 16h00	Pause
16h00 à 17h30	Introduction aux objets Niagara

## Compétences visées :

- Maitriser l'environnement et les grands principes de fonctionnement de Niagara
- Savoir créer un nouveau projet de programmation
- Connaître le contenu et l'architecture d'un projet de programmation

2ème JOUR	Sujet
9h30 à 10h30	Configuration objets Niagara de logique
10h30 à 10h40	Pause
10h40 à 12h30	Configuration objets Niagara de logique – TP
12h30 à 13h30	Repas
13h30 à 14h20	Présentation des extensions
14h20 à 14h30	Pause
14h30 à 15h50	Alarmes et historiques - TP
15h50 à 16h00	Pause
16h00 à 17h30	Programmes horaires et calendrier dans Niagara

## Compétences visées :

- Maitriser l'utilisation des palettes de programmation d'automatisme et de logique
- Maitriser l'ajout de fonctions complémentaires (Alarmes, Historiques, etc.)
- Savoir configurer tous les types de programmes horaires







+33 (0)1 41 24 20 07



**BTIB** 



3 <sup>ème</sup> JOUR	Sujet
9h30 à 10h30	Présentation des drivers Niagara
10h30 à 10h40	Pause
10h40 à 12h30	Intégration d'équipements LonWorks et points directs (exemple Modbus)
12h30 à 13h30	Repas
13h30 à 14h20	Pages graphiques et serveur Web
14h20 à 14h30	Pause
14h30 à 15h50	Pages graphiques et serveur Web
15h50 à 16h00	Pause
16h00 à 17h30	Pages graphiques et serveur Web – TP

## Compétences visées :

- Connaître les différents protocoles disponibles avec Niagara
- Maitriser la création d'un réseau et des équipements/points associés
- Savoir créer une nouvelle vue graphique
- Maitriser la programmation de la navigation entre vues graphiques

4ème JOUR	Sujet
9h30 à 10h30	Présentation des fonctions de contrôle globales
10h30 à 10h40	Pause
10h40 à 12h30	Export historiques, alarmes, programmation horaire
12h30 à 13h30	Repas
13h30 à 14h20	Requêtes base de données BQL
14h20 à 14h30	Pause
14h30 à 15h50	Menu et navigation Web
15h50 à 16h00	Pause
16h00 à 17h30	Programmes personnalisés

## Compétences visées :

- Savoir utiliser l'ensemble des fonctions globales (Modules : utilisateurs, alarmes, historiques, etc.)
- Maitriser l'export de données standards (historiques, alarmes, programmation horaire) et avancées
- Comprendre les étapes de création d'un programme personnalisé







+33 (0)1 41 24 20 07



www.btib.fr

**BTIB** 



5ème JOUR	Sujet
8h00 à 12h00	Partie pratique de la formation (certification)
12h00 à 13h00	Repas
13h00 à 17h00	Partie pratique de la formation (suite et fin)

## Compétences visées :

- Valider la maitrise de la création d'un projet de programmation complet
- Un score minimum de 70% est nécessaire pour valider la certification

# 2024 Planning de certification NIAGARA 4

- 5 au 9 février
- 25 au 29 mars
- 22 au 26 avril (A distance)
- 27 au 31 mai
- 24 au 28 juin
- 23 au 27 septembre
- 14 au 18 octobre
- 25 au 29 novembre
- 16 au 20 décembre (A distance)







+33 (0)1 41 24 20 07



www.btib.fr

**BTIB** 



## **RÉGLEMENT INTÉRIEUR FORMATIONS**

Dernière mise à jour : décembre 2022.

#### Article 1:

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail.

### Article 2: Personnel assujetti

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire accepte les termes du présent règlement lorsqu'il signe la convention de formation.

## Article 3 : Conditions générales

Toute personne suivant une formation proposée par BTIB doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

#### Article 4: Accès aux formations

### Présentiel:

L'accès aux formations se déroule en présentiel dans un lieu de réception sélectionné par l'entreprise BTIB. L'accès à ce lieu vous sera communiqué avec la convocation. Un ordinateur et une connexion internet seront fournie par l'entreprise BTIB. Un banc de formation composé de plusieurs automates sera mis à disposition de chaque participant pour réaliser les exercices et des tests pratiques.

## Distanciel:

L'accès aux formations se fait via la plateforme TEAMS pour les échanges avec le formateur, le logiciel NO MACHINE pour se connecter à distance à la formation ainsi que le logiciel VPN CISCO ANYCONNECT pour une connexion sécurisée sur les serveurs de BTIB. Les identifiants du VPN CISCO ANYCONNECT sont remis au stagiaire deux semaines avant la formation. Ces identifiants sont personnels et ne peuvent être cédés ni prêtés.

### Article 5: Propriété des formations

Chaque enseignement présenté, que ce soit sous forme de vidéos, de support de cours, ou d'atelier pratique, est la propriété de l'organisme de formation.

Le stagiaire s'engage sur l'honneur à ne les utiliser que pour sa formation personnelle dans un but exclusivement professionnalisant et à ne pas les exploiter d'une façon qui pourrait nuire ou causer préjudice ou concurrence à l'organisme de formation

## Article 6 : Formalisme attaché au suivi de la formation

À l'issue de l'action de formation, le stagiaire se voit remettre une attestation de fin de formation. Toute attestation remise au stagiaire à l'issue de la formation est strictement personnelle et individuelle.

### **Article 7: Comportement**

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Tout propos inapproprié (harcèlement, racisme ...) et tenu par le stagiaire sur quelconque support de la formation est passible d'exclusion définitive de la formation.







+33 (0)1 41 24 20 07



www.btib.fr

**BTIB** 



### Article 8 : Réclamation et médiation

BTIB et ses formateurs ont pour objectif de vous fournir au quotidien des actions de formation de qualité. Si malgré nos efforts, il s'avérait que votre formation ne vous a pas satisfait, nous vous proposons de nous envoyer vos réclamations par écrit (mail ou courrier).

Un membre du service commercial sera votre relais-qualité et vous contactera dans les 72 heures ouvrées pour faire un point avec vous, écouter vos remarques et vous proposer une solution pour compenser les défauts de qualité.

### **Article 9: Sanctions**

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

### Article 10 : Entrée en vigueur

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du 1er avril 2022